



21 septembre 2020

Comité de campagne vaudois
pour le OUI à la révision de la loi sur la chasse (LChP)

A qui de droit - Médias

Communiqué de presse

Destruction des affiches de campagne : Plainte pénale déposée

Dans le cadre de la campagne pour la révision de la loi sur la chasse de cet automne, de très nombreuses affiches soutenant le OUI à cette révision ont été saccagées. La démarche était visiblement délibérée et très ciblée, et ces incivilités constituent un dommage à la propriété. Les chasseurs vaudois et les représentants de l'agriculture souhaitent une campagne correcte et franc-jeu, et c'est pourquoi le comité de campagne vaudois dénonce ces pratiques par le dépôt d'une plainte pénale.

À l'occasion de campagnes de votations, il est malheureusement habituel de découvrir des affiches détériorées, saccagées voire même enlevées, où les messages et les images sont "taggés" ou recouverts avec des insultes ou des slogans.

Une telle détérioration est aussi facile que mesquine, et très souvent conduite dans l'anonymat. Ces gestes sont condamnables s'ils sont arbitraires et s'ils visent une cause bien précise. De tels agissements ne sont pas constructifs et dans la majorité des cas, ils n'amènent rien au débat démocratique, bien au contraire.

Les affiches soutenant le OUI à cette révision de la LChP ont été placées sur des emplacements officiels mis à disposition par les communes, sur des parties autorisées de l'espace public ou chez des privés. Les partisans du OUI à la révision de la loi sur la chasse ont respecté les directives cantonales et communales en la matière.

Ces détériorations ont été menées de manière organisée et ciblée dans tout le canton. Ces incivilités visent à détruire et modifier le message véhiculé par les affiches et reviennent donc à du parasitage qui doit être assimilé à un dommage à la propriété au sens de l'art. 144 du Code pénal.

S'il est difficile de remonter à la source des coups de stylos, slogans et autres déprédations, l'origine de ces dernières est très claire au vu des affichettes parfois collées sur les visuels de grand format. De plus, un militant référendaire a été pris en flagrant délit dans le Chablais et a avoué ces pratiques : l'origine de ces actes n'est dès lors plus à démontrer.

Le comité de campagne vaudois pour le OUI à la révision de la loi sur la chasse, composé de représentant des chasseurs vaudois et de l'agriculture, a ainsi envoyé ce jour une plainte auprès du Ministère public pour les dénoncer.

Contacts :

Philippe Duperrex, co-président du comité de campagne FSVD, 079 798 67 18

Loïc Bardet, Directeur d'AGORA, membre du comité de campagne FSVD, 079 718 01 88

Florence Gross, députée PLR Vaud, membre du comité de campagne FSVD, 079 709 85 68

Alexandre Berthoud, député et vice-président du PLR Vaud, membre du comité de campagne FSVD, 078 756 10 08